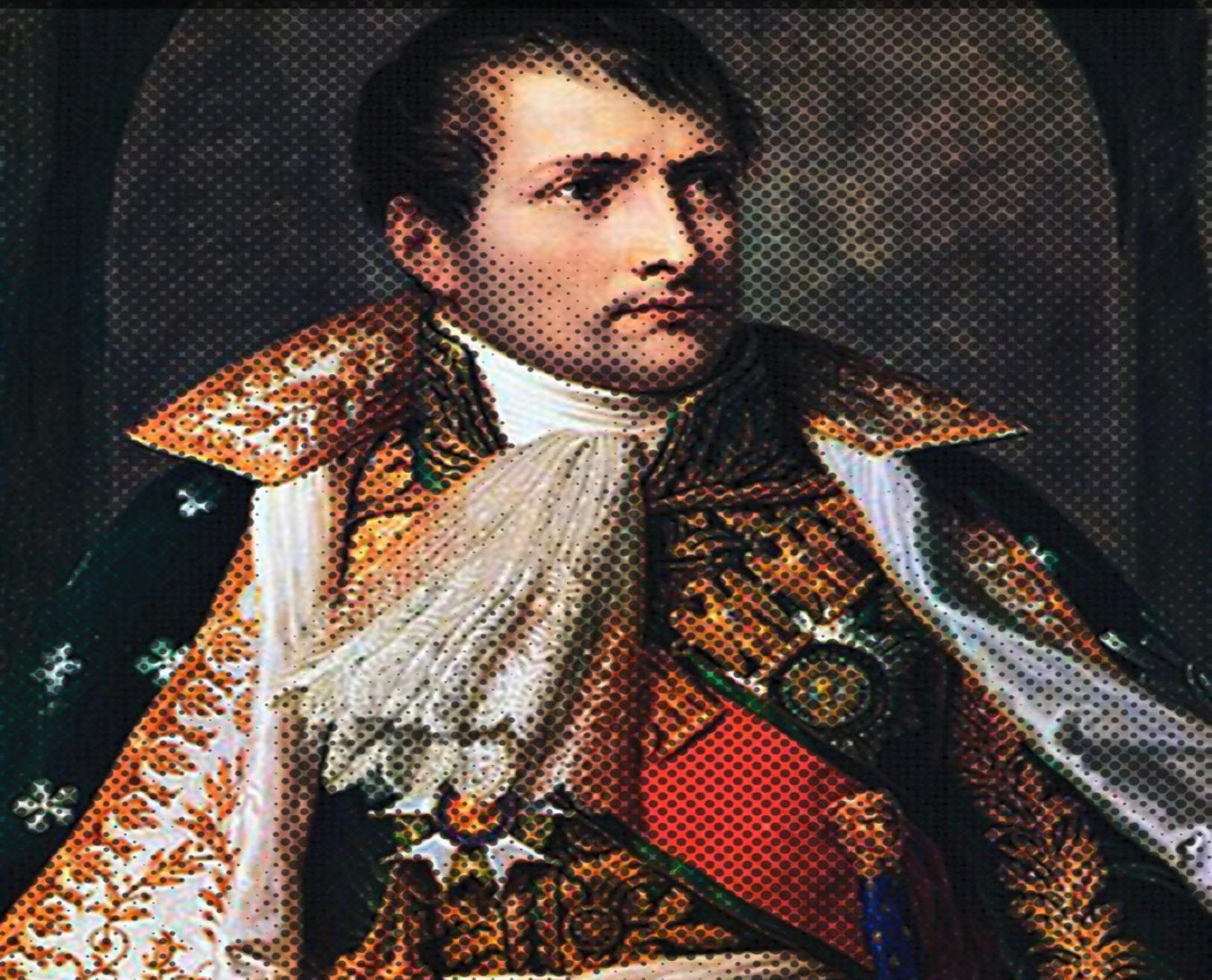


Diverse Auteurs



*Le prince Lucien
Bonaparte
et sa famille*

Diverse Auteurs

Le prince Lucien Bonaparte et sa famille



Publié par Good Press, 2022

goodpress@okpublishing.info

EAN 4064066336066

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE V

NOTICES BIOGRAPHIQUES

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DU PRINCE LUCIEN BONAPARTE

1

PIÈCES JUSTIFICATIVES

LE PRINCE

LUCIEN BONAPARTE

ET

SA FAMILLE



—
OUVRAGE ACCOMPAGNÉ DE DOUZE PORTRAITS



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET C^e, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

—
1889

Tous droits réservés



AVANT-PROPOS

Table des matières

La nouvelle du désastre de Waterloo s'était abattue sur Paris consterné, et avait mis le deuil dans tous les cœurs français.

Le 21 juin 1815, M. le comte Carnot, ministre de l'intérieur, fit à la Chambre des pairs la communication suivante:

«L'Empereur est arrivé à onze heures. Il a convoqué
«le conseil des ministres; il a annoncé que
«l'armée, après une victoire signalée dans les
«plaines de Fleurus, où l'élite de l'armée prussienne
«a été écrasée, a livré une grande bataille deux
«jours après, à quatre heures de Bruxelles: l'armée
«anglaise a été battue toute la journée et obligée de
«céder son champ de bataille.

«On avait pris six drapeaux anglais, et la journée
«était décidée, lorsqu'à la nuit, des malveillants ont
«répandu l'alarme et occasionné un désordre que
«la présence de Sa Majesté n'a pu rétablir à cause
«de la nuit.

«La suite a été des désastres qu'on n'a pu arrêter.

«L'armée se rallie sous les murs d'Avesnes et de
«Philippeville. Sa Majesté a passé à Laon. Elle y a
«donné des ordres pour que la levée en masse des

«gardes nationales du département arrête les
«fuyards.

«Elle est venue à Paris, pour conférer avec les
«ministres sur les moyens de rétablir le matériel de
«l'armée.

«L'intention de Sa Majesté est de se concerter
«aussi avec les Chambres sur les mesures législatives
«qu'exigent les circonstances.

«Sa Majesté s'occupe en ce moment des propositions
«à porter aux Chambres.»

Quelques heures plus tard, le PRINCE LUCIEN BONAPARTE
et les ministres étaient introduits dans la salle des séances
de la Chambre des représentants.

«— Messieurs les représentants, dit le Prince,
«nommé commissaire extraordinaire de Sa Majesté
«Impériale pour me rendre dans votre sein,
«afin de concerter avec vous des mesures de prudence,
«je dépose sur le bureau le message de Sa
«Majesté et je demande que vous veuillez bien
«vous former en comité secret pour entendre les
«ministres.»

A huit heures et demie, le Prince se rendait à la Chambre
des pairs pour y porter le message de Sa Majesté.

Dans les deux Chambres, une commission était
immédiatement nommée pour conférer avec le conseil des
ministres, recueillir les renseignements sur l'état de la
France et proposer tout moyen de salut public.

Le lendemain, le Moniteur universel (n° 174, vendredi 23
juin 1815) publiait la déclaration suivante:

INTÉRIEUR

Paris, 22 juin.

DÉCLARATION AU PEUPLE FRANÇAIS.

«FRANÇAIS,

«En commençant la guerre pour soutenir l'indépendance
«nationale, je comptais sur la réunion de
«tous les efforts, de toutes les volontés, et le concours
«de toutes les autorités nationales; j'étais
«fondé à en espérer le succès et j'avais bravé toutes
«les déclarations des puissances contre moi.

«Les circonstances me paraissent changées. Je
«m'offre en sacrifice à la haine des ennemis de la
«France. Puissent-ils être sincères dans leurs déclarations
«et n'en avoir réellement voulu qu'à ma
«personne! Ma vie politique est terminée, et je proclame
«mon fils sous le titre de Napoléon II, Empereur
«des Français.

«Les ministres actuels formeront provisoirement
«le conseil du gouvernement. L'intérêt que je porte
«à mon fils m'engage à inviter les Chambres à organiser
«sans délai la régence par une loi.

«Unissez-vous tous pour le salut public et pour
«rester une nation indépendante.

«Signé : NAPOLÉON.»

Cette déclaration, ajoute le Moniteur, a été portée à une heure aux deux Chambres, savoir: à la Chambre des pairs par M. le comte Carnot; à la Chambre des représentants par M. le duc d'Otrante.

Les délibérations prises par ces Assemblées sur cette communication ont été présentées dans l'après-midi à Sa Majesté, par des députations composées des membres du bureau de chacune des Chambres.

Sa Majesté a répondu à l'une et à l'autre de ces députations à peu près en ces termes:

«Monsieur le Président, je vous remercie des
«sentiments que vous m'exprimez. Je recommande
«à la Chambre de renforcer les armées et de les
«mettre dans le meilleur état de défense: qui veut
«la paix doit se préparer à la guerre. Ne mettez pas
«cette grande nation à la merci de l'étranger, de
«peur d'être déçus dans vos espérances. Dans
«quelque position que je me trouve, je serai heureux
«si la France est libre et indépendante. Si j'ai
«remis le droit qu'elle m'a donné à mon fils, de mon
«vivant, ce grand sacrifice, je ne l'ai fait que pour
«le bien de la nation et l'intérêt de mon fils, que
«j'ai en conséquence proclamé Empereur.»

De retour à neuf heures et demie du soir à la séance permanente de la Chambre des pairs, le président de la députation rendit compte en ces termes de sa mission:

«Nous nous sommes, le bureau et moi, rendus chez l'Empereur, et lui avons remis la déclaration de la Chambre. Il nous a répondu qu'il acceptait avec plaisir nos sentiments; «mais, nous a-t-il dit, «je vous répète ce que j'ai dit au président de la «Chambre des représentants: Je n'ai abdiqué que «pour mon fils.»»

LE PRINCE LUCIEN prend la parole:

— Il s'agit, dit-il, d'éviter la guerre civile; de savoir si la France est une nation indépendante, une nation libre. L'Empereur est mort,, vive l'Empereur! L'Empereur a abdiqué, vive l'Empereur! Il ne peut y avoir d'interruption entre l'Empereur qui meurt ou qui abdique, et son successeur. Telle est la maxime sur laquelle repose une monarchie constitutionnelle. Toute interruption est anarchie.

Je demande qu'en conformité de l'acte additionnel qui vient d'être sanctionné pour la seconde fois par le vœu de la Chambre des pairs et de celle des représentants, la Chambre des pairs qui a juré fidélité à l'Empereur et aux constitutions, qui, naguère, dans le Champ de Mai, à la face de la France et de l'Europe entière, les a proclamés, la Chambre des pairs sans délibération, par un mouvement spontané et unanime, déclare devant le peuple français et les étrangers qu'elle reconnaît Napoléon II comme Empereur des Français. J'en donne le premier l'exemple, et lui jure fidélité : si une minorité factieuse voulait attenter à la dynastie et à la constitution, ce n'est pas dans la Chambre des pairs que l'on trouverait des traîtres; ce n'est pas dans la Chambre des pairs, qui a donné l'exemple du dévouement, que les factieux trouveraient un appui.

Plusieurs voix. — Appuyé.

M. LE COMTE DE PONTÉCOULANT. — Il m'est pénible, Messieurs, d'avoir à proposer une opinion contraire à celle du préopinant.

Ce que je n'aurais pas dit dans la prospérité de l'Empereur, je le dis aujourd'hui que l'adversité l'a frappé. Napoléon est mon bienfaiteur, je lui dois tout. Je lui suis resté fidèle jusqu'au moment où il me délie de mes serments, et ma reconnaissance de ses bienfaits m'y (sic) tiendra toujours lié jusqu'à mon dernier soupir.

Mais on nous propose le contraire de ce qui est l'usage d'une Assemblée délibérante. Si j'ai bien entendu, on veut nous faire adopter une proposition sans délibération.

Mais, je le demande au Prince, à quel titre parle-t-il dans cette Chambre? Est-il Français? Je ne le reconnais pas comme tel. Sans doute, je le trouve Français par ses sentiments, ses talents, par les services qu'il a rendus à la liberté, à l'indépendance nationale. Je veux bien l'adopter pour Français; mais lui qui invoque la Constitution n'a point de titre constitutionnel. Il est prince romain, et Rome ne fait plus partie du territoire français.

LE PRINCE LUCIEN. — Je vais répondre à ce qui m'est personnel.

LE COMTE DE PONTÉCOULANT. — Vous répondrez après, Prince; respectez l'égalité dont vous avez donné tant de fois l'exemple.

Le préopinant a demandé une chose inadmissible. Nous ne pouvons l'adopter sans renoncer à l'estime publique, sans trahir nos devoirs et la patrie, dont le salut est entre nos mains.

On doit d'abord délibérer. La question qui se présente est de savoir si, lorsqu'une résolution a été prise par une Chambre et adoptée par l'autre, elle peut être changée par une des fractions de la puissance législative, lorsqu'il s'agit seulement de l'exécuter.

La délibération que nous avons prise ce matin est conforme aux lois, à la déclaration de l'Empereur, à l'intérêt du peuple français. Que veut-il? Qu'on proclame Napoléon II? Je suis loin de me déclarer contre ce parti, mais je déclare fermement, quels que soient mon respect et mon dévouement pour l'Empereur, que je ne reconnaitrai jamais pour Roi un enfant, pour mon souverain celui qui ne résiderait pas en France. On irait bientôt retrouver je ne sais quel sénatus-consulte. On nous dirait que l'Empereur doit être considéré comme étranger ou captif, et que la régence est étrangère ou captive, et l'on nous donnerait une autre régence qui nous amènerait la guerre civile. Je demande que l'on délibère sur cette question, si elle n'est pas de nature à être écartée par l'ordre du jour, qui ne préjuge rien.

On nous parle de minorité factieuse. Où est-elle, cette minorité factieuse? Sommes-nous des factieux, nous qui voulons la paix? Je suis loin de croire que ce serait une minorité qui repousserait une résolution qui fermerait la porte à toute négociation, et qui tendrait à nous faire reconnaître pour souverain un individu qui ne réside pas en France.

Je demande la discussion ou l'ordre du jour.

M. LE PRINCE LUCIEN. — Si je ne suis pas Français à vos yeux, je le suis aux yeux de la nation entière.

Du moment où Napoléon a abdiqué, son fils lui a succédé.

Il n'y a pas de délibération à prendre, mais une simple déclaration à faire. L'Empereur a abdiqué en faveur de son fils. Nous avons accepté son sacrifice. Faut-il aujourd'hui lui en faire perdre le fruit? Nous ne demandons pas l'avis des étrangers. En reconnaissant Napoléon II, nous faisons ce que nous devons faire, nous appelons au trône celui que la Constitution et la volonté du peuple y appellent.

Dans une très belle étude sur deux romans de Lucien Bonaparte, publiée par M. Frédéric Masson dans la splendide revue illustrée les Lettres et les arts (août 1887), étude où l'auteur rend, du reste, pleine justice au caractère et aux qualités d'esprit et de cœur du frère de l'Empereur, nous lisons les lignes suivantes:

«Ne méritait-il point d'être, en ses grandes lignes
«au moins, tiré de l'oubli, ce roman¹ qui, en la vie
«de Lucien, met une unité, qui explique pourquoi,
«seul de tous les Bonaparte, celui-ci, le président
«des Cinq-Cents, l'agent principal du 18 Brumaire,
«le ministre de l'intérieur du Consulat, est demeuré
«sans titre et sans couronne; qui montre à
«quel sentiment a obéi cet homme, qui a préféré
«à des trônes l'amour d'Alexandrine de Bles« champ?»»

Ainsi, aux jours de malheur, à l'heure douloureuse où la fortune du plus grand héros de l'histoire moderne

s'écroulait, foudroyée par la tempête, en ¹ La Tribu indienne. pleine Chambre des pairs, dans cette Chambre qui avait acclamé avec tant d'enthousiasme, au Champ de Mai, l'Empereur reconquérant son trône, un homme qui, — il l'avouait lui-même, — devait tout au souverain, qui avait été le courtisan de sa fortune, accablé de ses bienfaits, un homme se levait pour combattre l'hérédité dynastique, suite naturelle de l'abdication volontaire, et ne craignait pas de contester le droit constitutionnel du prince Lucien à recommander à la Chambre le respect dû à la dernière volonté du souverain et la fidélité au serment juré, avec de telles protestations de dévouement, aux Constitutions de l'Empire. Et, dans l'allocution la plus diffuse, la plus ridiculement contradictoire, la plus «prudhommesque», dirait-on aujourd'hui, cet orateur en délicatesse avec l'éloquence ne trouvait rien de mieux que de dénier la qualité de Français au frère de l'Empereur, au Prince que Napoléon lui-même envoyait, comme son commissaire extraordinaire, porter son message aux Chambres, à l'homme qui, plus soucieux de la dignité de son caractère qu'avidé d'honneurs, et plus fidèle à ses affections domestiques qu'ambitieux d'une couronne, s'était tenu éloigné de la majesté triomphante pendant toute la période de gloire et de prospérité, et revenait prendre sa place auprès du chef et du frère à l'heure des dangers.

«A quel titre parle-t-il dans cette Chambre? Est-il Français? Je ne le reconnais pas comme tel!!...»

Nous avons relevé également, dans l'étude essentiellement littéraire et, d'ailleurs, inspirée d'un sentiment très sympathique, de M. Frédéric Masson, cette assertion que le prince Lucien est demeuré sans titre, assertion dont nous nous proposons de démontrer l'inexactitude.

Ce n'est pas là seulement que pareille opinion a été émise, même sans compter les écrits dictés par l'esprit de parti et qui n'épargnent ni l'injure ni la calomnie.

C'est pourquoi nous publions cette notice, espérant prouver à tous ceux qui, par intérêt ou par passion, ont prétendu séparer Lucien Bonaparte de la famille impériale et le tiennent pour un simple particulier sans attache avec le trône, que si, par les motifs les plus honorables de fierté personnelle et de fidélité à des êtres chers, il crut devoir se soustraire pendant de longues années à la domination de son frère tout-puissant, il revint à lui dès qu'il vit Forage s'amonceler sur sa tête; que la réconciliation se fit, sincère de part et d'autre, qu'il rentra dès lors dans le concert de la famille et fut aussitôt pourvu des titres et honneurs auxquels lui donnait droit sa parenté.

LA PRINCESSE ALEXANDRINE BONAPARTE



CHAPITRE PREMIER

Table des matières

SES DÉBUTS. — PREMIER MARIAGE.

LUCIEN BONAPARTE était le troisième fils de Charles Bonaparte et de Lætitia Ramolino. Charles, mort jeune à Montpellier, en 1785, laissait huit enfants, cinq garçons et trois filles, savoir:

JOSEPH, né en 1768, mort à Florence en 1844 (roi de Naples et d'Espagne).

NAPOLÉON, né en 1769, EMPEREUR DES FRANÇAIS, mort à Sainte-Hélène en 1821.

LUCIEN, né en 1775, mort à Viterbe en 1840.

ÉISA, née en 1777, morte à Trieste en 1820 (grande-duchesse de Toscane).

Louis, né en 1778, mort en 1846 (grand connétable de France, roi de Hollande).

PAULINE, née en 1780, morte en 1825 (princesse Borghèse).

CAROLINE, née en 1782, morte en 1839, femme de Murat (reine de Naples).

JÉRÔME, né en 1784, mort en 1860 (roi de Westphalie).

Nous passerons rapidement sur les premières années de Lucien Bonaparte, pour arriver à l'époque où il entra dans la vie politique et prit place dans les Assemblées.

Il commença ses études au collège d'Autun et les termina au séminaire d'Aix, après un court séjour à l'école

de Brienne. Il se destinait alors à l'état ecclésiastique. La Révolution éclata peu après sa sortie du séminaire; il l'accueillit avec enthousiasme et jeta la soutane aux orties. Lorsque Paoli, dont il était devenu le secrétaire, souleva la Corse pour la placer sous la souveraineté des Anglais, Lucien se sépara de lui pour suivre ses aînés, Joseph et Napoléon, qui demeuraient fidèles à la France. La famille Bonaparte, poursuivie, proscrite, vit sa maison brûlée et dut s'échapper et fuir à Toulon, à peu près ruinée, et momentanément, tout au moins, réduite à une grande pauvreté.

Lucien, à la faveur de l'intérêt qu'excitaient les réfugiés corses, obtint une place de garde-magasin des vivres à Saint-Maximin, petite ville du Var. Douze cents francs d'appointements. C'était maigre. Cependant, malgré l'infirmité de sa situation, il commence, dès lors, à se faire une notoriété. Il parle dans les clubs, il parle bien, avec la conviction qui se communique et la chaleur qui entraîne. Il ne se fait pas remarquer seulement pour sa faconde, mais encore pour sa raison, beaucoup plus grave que ne le laisserait supposer son âge. Il n'a que vingt ans. Il avait, du reste, acquis déjà un titre plus sérieux à une sorte de célébrité. Pendant la Terreur, étant président du club révolutionnaire, il avait, au péril de sa vie, arraché au bourreau nombre de suspects qu'un proconsul envoyait à la guillotine. Sur l'ordre de Lucien, on sonna le tocsin, les patriotes se rassemblèrent, et à la voix généreuse de leur chef, délivrèrent les prisonniers et chassèrent les délégués terroristes.

A propos de cet épisode, nous lisons dans les Souvenirs de son fils, le prince Pierre-Napoléon Bonaparte, les lignes suivantes:

«Pour sa récompense, après le 9 thermidor, il fut
«appréhendé au corps par un de ceux qu'il avait sauvés
«d'une mort certaine, un certain Rey, escorté de beaucoup
«de royalistes, et il fut traîné dans un cachot, d'où
«il eut quelque peine à sortir. En racontant cet épisode
«à mes frères et à moi, il avait coutume de dire: «Faites
«le bien toutes les fois que vous pourrez, mais toujours
«sans compter sur la reconnaissance de ceux que vous
«obligez, car l'ingratitude est essentiellement dans la
«nature humaine, et la gratitude est l'exception.»

Nous sommes en 1794: Lucien a vingt ans. Il s'éprend d'une jeune fille, sœur de l'aubergiste chez lequel il loge, mademoiselle Catherine Boyer, et l'épouse.

Catherine Boyer, — que son mari baptisa Christine, et qui, dans certaines biographies, est désignée sous le nom de Christine-Éléonore Boyer, — sans être d'une beauté parfaite, avait le charme qui attire le regard et pénètre le cœur. «Elle était grande, bien faite et svelte;
«elle avait dans la taille et dans la démarche ce moelleux
«abandon et cette grâce native que donnent l'air et le
«ciel du Midi. Son regard était bienveillant, son sourire
«doux.» Lucien l'adorait, et elle méritait son amour, car l'aimable jeune femme, dont malheureusement l'éducation avait été complètement négligée, et qui ne put signer l'acte de son mariage, ne sachant pas écrire, tenta l'impossible pour s'élever jusqu'à son mari. «Elle avait
«tout fait pour s'instruire, et l'on a d'elle des lettres bien

«tournées, pleines de cœur, très femme», dit M. Frédéric Masson dans l'étude dont nous avons parlé. «C'était «maintenant, cette fille de l'aubergiste de Saint-Maximin, «une des élégantes de Paris, sachant au mieux ce «qui lui seyait, faisant fort bien les honneurs d'un salon «où tout le monde s'empressait de paraître et où, un an «plus tard, le premier Consul ne dédaignait pas de se «rencontrer avec madame Récamier et l'élite de la société «nouvelle.»

Elle mourut le 4 floréal an VIII (14 mai 1800). Lucien fut en proie à un véritable désespoir.

«Immense et première douleur de ma vie, écrit-il; «Christine Boyer, ma femme, vient de mourir. C'est avec «sa cendre inanimée que j'entre dans le manoir acquis «pour elle et embelli à son intention. Ame douce et «pure! etc., etc.»

Il lui éleva un tombeau dans son parc de Plessis-Chamant. Il y venait chaque jour avec ses filles cultiver le jardin funéraire, et se fit peindre par Gros, dans une attitude mélancolique, près du buste de Christine.

En 1795, Lucien obtint une place d'inspecteur dans l'administration militaire à Saint-Chamant. Mais, — étrange retour des choses dans les époques révolutionnaires, — il fut bientôt arrêté comme suspect, et par quelques-uns des suspects mêmes qu'il avait arrachés à la mort. On le conduisit en prison à Aix. Il fallut, pour l'en faire sortir, l'influence de son frère, qui le fit nommer alors commissaire des guerres aux armées d'Allemagne et du Nord.

L'année suivante, il retourna en Corse, chargé d'instructions de Bonaparte. Ce fut là qu'il apprit les rapides

victoires du jeune général, et que lui arriva la nouvelle du coup d'État du 18 fructidor.

Lorsque fut décidée la campagne d'Égypte, Bonaparte proposa à Lucien de l'emmener avec lui. Mais celui-ci, qui avait acquis en Corse une grande popularité, informé que ses concitoyens se proposaient de l'envoyer au conseil des Cinq-Cents, préféra courir les chances de cette élection. Il y avait, à la vérité, deux obstacles qui devaient la rendre parfaitement inutile; d'abord, la députation était complète; ensuite, Lucien n'avait pas atteint l'âge de l'éligibilité. Malgré tout, il fut nommé par acclamation. Si illégale et superflue que fût cette élection, le prestige du jeune vainqueur de la campagne d'Italie était si grand, que le Conseil passa par-dessus la loi, ou plutôt en fit une spéciale, pour n'avoir pas à repousser de ses rangs un frère du glorieux général. L'Assemblée valida donc l'élection, et Lucien Bonaparte vint prendre part aux débats législatifs.

CHAPITRE II

Table des matières

AUX CINQ-CENTS. — LE 18 BRUMAIRE

Lucien était un esprit profondément libéral, ouvert à tous les sentiments généreux, à toutes les nobles aspirations; il fut toujours un républicain convaincu, épris de justice et de légalité ; le rôle de premier plan, qu'il joua au 18 brumaire, même, ne dément pas cette affirmation. Nous aurons plus d'une fois, dans cette notice, l'occasion de prouver par d'irrécusables témoignages que, tout en admirant le génie du grand Empereur, il ne renia jamais sa foi première pour profiter de ses bienfaits, et osa même ne pas dissimuler au maître tout-puissant les douleurs que lui faisaient éprouver les outrages infligés à la liberté.

Aussi se fit-il remarquer aux Cinq-Cents comme le plus ardent et le plus éloquent avocat des causes généreuses: il parla en faveur de la liberté de conscience, appela la sollicitude nationale sur les veuves et les enfants des défenseurs de la patrie, combattit avec une extrême vigueur le rétablissement projeté de l'impôt sur le sel et sur les objets de première nécessité, et signala avec véhémence les scandales et les prévarications des détenteurs de la fortune publique, des dilapidateurs si nombreux dans les services de l'armée.

Voici, du reste, comment il raconte lui-même, dans ses Mémoires, ses débuts et les événements successifs qui déterminèrent son opposition au Directoire :

«Je passai les premiers mois sans prendre dans le
«Conseil une couleur décidée. Animé d'un républicanisme
«sincère, je croyais devoir garder mon indépendance
«individuelle entre les différents partis. N'osant
«pas aborder cette redoutable tribune, quelque bonne
«envie que j'en eusse, j'écoutais attentivement et je me
«piquais de voter tour à tour avec les directoriaux ou
«avec l'opposition, selon qu'ils me paraissaient avoir
«raison. Il n'y avait plus de royalistes dans les Chambres.
«Le 18 fructidor les avait assez accablés pour que, depuis
«huit mois écoulés, ils n'eussent pas encore repris courage.
«Le parti directorial me parut d'abord le plus raisonnable.
«Pourquoi ne pas aider le gouvernement, au
«moment surtout où la nullité du congrès de Rastadt
«faisait craindre la reprise des hostilités?

«L'affaiblissement de nos armées par le départ de
«Napoléon n'était qu'un motif de plus pour ne pas nous
«affaiblir encore par la discorde...

«Non-seulement je n'avais pas à me plaindre du
«Directoire, mais les liaisons de mes frères avec Barras,
«à qui, d'ailleurs, j'avais dû ma délivrance des prisons
«d'Aix, m'avaient attiré au Luxembourg; j'y fus très
«bien traité ; je n'eus qu'à me louer de Barras, Rewbel,
«La Revellière, Merlin et Treilhard. Aussi je ne cherchai
«nullement à m'ériger en censeur. Je n'entrai dans
«aucune opposition systématique. Mes premiers votes
«furent plus souvent favorables au gouvernement, et il
«n'y eut aucune considération personnelle dans ma
«conduite.